



*Forge du XVII<sup>ème</sup> siècle*

# MAIRIE DE MONTASTRUC DE SALIES

*Hameau de Lannes 31160 Montastruc de Salies*

*Tel : 05.61.97.55.42*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 11 avril 2018

Etaient présents : M. LACARRERE, Mmes ARTIGUES, MONTEGUT, MM. BOUE, CALVET, ESQUERRE, PIQUE, Mmes DARMANI, ESTRADÉ.

Etaient excusées : Mmes DUCHEIN, ZANGHI

Secrétaire de séance : Mme ARTIGUES

La séance est ouverte à 20h30

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Madame Darmani présente le compte de gestion 2017 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte de Gestion est la comptabilité communale tenue par la Trésorerie.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses :	154 970.12 €
Recettes :	196 894.98 €
<b>Soit un excédent pour 2017:</b>	<b>41 924.86 €</b>
<b>Intégration du déficit du CCAS</b>	<b>- 0.44€</b>
<b>+ Excédent 2016 :</b>	<b>42 563.77 €</b>
<b>SOIT UN TOTAL CUMULÉ DE :</b>	<b>84 488.19 €</b>

#### INVESTISSEMENT

Dépenses :	26 456.36 €
Recettes :	13 066.36 €
<b>Soit un déficit pour 2017 :</b>	<b>13 390.00 €</b>
<b>- Déficit 2016 :</b>	<b>6 129.73 €</b>
<b>SOIT UN TOTAL CUMULÉ DE :</b>	<b>- 19.519.73 €</b>

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif est la comptabilité tenue par la Commune.

Il rappelle que le compte administratif et le compte de gestion doivent être absolument identiques.

Madame Darmani présente le compte administratif 2017 conforme au compte de gestion 2017

Dépenses de fonctionnement :	154.970.12 €
Recettes de fonctionnement :	196.894.98 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement de :</b>	<b>41.924.86 €</b>

Dépenses d'investissement :	26.456.36 €
Recettes d'investissement :	13.066.36 €
<b>Soit un déficit d'investissement de :</b>	<b>13.390.00 €</b>

L'excédent de fonctionnement 2016 était de 42 563.77 €, il convient également de déduire le déficit du CCAS dissous d'un montant de 0.44 € ce qui porte le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017 à 84 488.19 €.

Le déficit d'investissement 2016 était de 6 129.73 € ce qui porte le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 à 19 519.73 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

L'excédent de fonctionnement cumulé à la clôture 2017 est de 84.488.19 € et le déficit d'investissement cumulé à la clôture 2017 de 19 519.73€.

La section d'investissement étant déficitaire il convient d'affecter le résultat de clôture comme suit :

19 519.73 € en recettes d'investissement du budget 2018  
64.968.46 € en recettes de fonctionnement du budget 2018.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Monsieur le Maire rappelle que la fiscalité communale n'a pas augmenté depuis trois ans. Or, pour maintenir le niveau d'investissement, il est souhaitable de procéder à une augmentation des taux. Il propose plusieurs simulations, c'est une augmentation de 3% qui est retenue.

Les taux d'imposition de l'année 2018 seront-

Taxe d'habitation : 7.73 %  
Taxe foncier bâti : 9.28 %  
Taxe foncier non bâti : 55.65 %

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations pour le montant voté en 2017. Après discussion le montant des subventions aux associations s'établit comme suit :

- Comité des fêtes de Lannes : 4 000 €
- Comité des fêtes de Saint-Martin : 2 500 €
- Club de foot : 2 100 €
- Club de foot subvention exceptionnelle : 500 €
- Pétanque : 50 €
- AAPMA : 50 €
- Association des parents d'élèves : 150 €
- Foyer rural : 700 €

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget tient compte des décisions et des souhaits émis par le conseil municipal et qu'il a été finalisé avec Mme Marin Mathieu, trésorière à Salies-du-Salat.

### **Dépenses de fonctionnement : Total : 240 818.83 €**

Charges à caractère général : 65 337.81 €  
Charges de personnel : 30 625 €  
Autres charges de gestion courante : 83 524.62 €  
Atténuation de charges : 10 085.93 €  
Dépenses imprévues : 13 000.00 €  
Charges financières : 2 937.56 €  
Virement à la section d'investissement : 35 307.91 €

### **Recettes de fonctionnement : Total : 240 818.83 €**

Revenus de gestion courante : 9 344 €  
Production immobilisée : 1 500 €  
Impôts et taxes : 62 830 €  
Dotations, subventions, participations : 84 998.87 €  
Autres produits de gestion courante : 17 175 €  
Produits financiers 2.50 €  
Excédent de fonctionnement reporté : 42 563.77 €

**Dépenses d'investissement = Recettes d'investissement = 62 910.10 €**

Budget adopté à l'unanimité des membres présents.

## **RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré Jérémy CAMIN en vue du remplacement de l'employé communal faisant valoir ses droits à la retraite. Il lui a proposé un contrat d'un an en tant qu'adjoint technique échelle C1 de la fonction publique territoriale à raison de 12 heures par semaine. Celui-ci a accepté la proposition et son embauche sera effective au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le travail sur la dénomination des plaques de rues est terminé. La commande sera passée après vérification de la maquette demandée au fournisseur.

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté concernant les chiens errants et l'exposition à une amende pour les personnes ne le respectant pas.

Monsieur le Maire a rencontré Mr CASTERAS, Maire de ROUEDE pour réfléchir à la création d'une commune nouvelle entre Montastruc et Rouède. Une réunion conjointe entre certains membres de chaque Conseil Municipal aura lieu prochainement.

L'APEAI (Association gérant l'animation auprès des enfants) doit intervenir dans les cours des écoles de MONTASTRUC et de SAINT-MARTIN pour dessiner au sol un parcours et des jeux pour les enfants pendant les vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

Fait à MONTASTRUC-de-SALIES, le 12 avril 2018

Le Maire  
B.LACARRERE